

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

-----  
**COMMUNE DE TRAPPES**  
-----

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 DECEMBRE 2022**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence :**

Monsieur Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI-OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Dalale BELHOUT, Gerard GIRARDON, Hélène DENIAU, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Saïd DSOULI, Marc LE FOLGOC, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Fouzi BENTALEB, Jamal HRAIBA, Catherine CHABAY, Cristina MORAIS, Murielle BERNARD, Suzy LEMOINE, Abdelhay FARQANE, Luc MISEREY, Guy MALANDAIN de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-420 incluse, Josette GOMILA de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-430 incluse, Benoit CORDIN de la délibération n°2022-404 à la délibération n°2022-430 incluse, Sira DIARRA de la délibération n°2022-404 à la délibération n°2022-430 incluse, Ahmed KABA de la délibération n°2022-405 à la délibération n°2022-430 incluse, Frederic REBOUL de la délibération n°2022-408 à la délibération n°2022-430 incluse.

**Absents excusés représentés :**

Houssem DHAOUADI représentée par Gérard GIRARDON  
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT  
Jacques DELILLE représenté par Aliénor EBLING  
Sarith SA représenté par Sandrine GRANDGAMBE  
Suong Sophal MEN représentée par Noura DALI-OUHARZOUNE  
Sira DIARRA représentée par Jarina SAMA de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-403 incluse  
Ahmed KABA représenté par Djamel ARICHI de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-404 incluse  
Frederic REBOUL représenté par Dalale BELHOUT de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-407 incluse

**Absents :** Maria NOEL, Anne CLERTE-DURAND, Othman NASROU, Mustapha LARBAOUI,

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Daniel SEGUIN-CADICHE, Paul BERNARDET, Bouchra HAKKI, Anne FEVRIER-LAMY, Aurélia COTTE, Pascal TRAN, Jean-Jacques SEINE, Antoine SALDICCO.

**Le Conseil municipal,**

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :18h00

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
398	Approbation du Procès-verbal de séance du 7 Novembre 2022	unanimité
399	Relevé des décisions du n°2022-174 au n°2022-188 incluse	Prend acte
400	Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027	unanimité
401	Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations dans le cadre de la M57	unanimité
402	Mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) suite à la fin de la mise en place de la M57	unanimité
403	Admission en non-valeur des produits irrécouvrables - exercice 2022	unanimité
404	Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, à compter du 1er janvier 2023	unanimité
405	Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Activity' - signature de la convention de partenariat entre la Ville de Trappes et le GIP Activity'	unanimité

406	Approbation d'une convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle avec la Comédie Française	unanimité
407	Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association APMSQ	unanimité
408	Quartier des Merisiers et de la Plaine-de-Neauphle - Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines) volet rénovation urbaine - approbation d'une convention particulière avec le Conseil Départemental des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et ICF la Sablière.	unanimité
409	Avis concernant le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail à partir du 1er janvier 2023	unanimité
410	Extension du périmètre du droit de préemption pour les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux lors de leur cession.	unanimité
411	Convention petits déjeuners sportifs dans les écoles élémentaires de janvier à juin 2023	unanimité
412	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°1 - démolition/VRD/gros oeuvre/maçonnerie/menuiseries intérieures/plafonds	unanimité
413	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°2 - charpente/MOB/couverture	unanimité
414	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°3 - Menuiseries extérieures/serrurerie	unanimité

415	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°2 au lot n°4 - ravalement/ITE	unanimité
416	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°5 - CVC/Plomberie	unanimité
417	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°6 - électricité	unanimité
418	Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°3 au lot n°7 - nettoyage aménagement intérieur finitions	unanimité
419	Opération d'aménagement dite des Rives du Plateau Urbain sur la commune de Trappes : définition des orientations stratégiques et proposition de modalités de mise en oeuvre.	unanimité
420	Modificatif de la délibération n°2022-344 du 04 Juillet 2022 -contrat de prêt n°49460 garantie d'emprunt ANTIN RESIDENCES-Réhabilitation François Villon 1/2/4 square François Villon	unanimité
421	Approbation de la Convention d'adhésion au Contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France	unanimité
422	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville	unanimité
423	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2022-371 du 03/10/2022	unanimité

424	Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive Trappes - Football	unanimité
425	Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines - Basketball	unanimité
426	Modification de la délibération n°2022-395 du 7 Novembre 2022 - Acquisition de la parcelle AV 306 (238 m <sup>2</sup> ) située au 6 rue Louis Aragon	unanimité
427	Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AE n°342 et AD n°39p appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	unanimité
428	Autorisation de versements d'acomptes à diverses associations et au centre communal d'action sociale - exercice 2023	unanimité
429	MOTION Pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100% et organiser au plus vite des assises du financement !	unanimité
430	MOTION Le Conseil municipal s'oppose à la fermeture des espaces dynamiques d'insertion d'Ile-de-France et à Trappes	unanimité

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20h30

Publié pour affichage sur le site de la ville le 19 décembre 2022

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le 12 Décembre 2022**